

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

ARRONDISSEMENT DE MEAUX  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OURCQ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

DATE DE CONVOCATION :	23 septembre 2022
DATE D’AFFICHAGE :	3 octobre 2022
NOMBRE DE CONSEILLERS :	
En exercice :	43
Présents :	29
Absents :	14
Votants :	35

L’an deux-mille-vingt-deux,

Le 30 septembre à 19 heures 45,

Le Conseil communautaire légalement convoqué, s’est réuni dans l’Espace Pierre Meutey, Pyramide Jean Didier à Mary-sur-Marne, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Pierre EELBODE.

ETAIENT PRESENTS :

*CHANTAL ANTOINE, JEAN-PAUL BATTEREAU, BERNADETTE BEAUVAIS, CATHERINE BEGUIN, NADINE CARON, VINCENT CARRE, VIRGINIE CHAVAGNAT, FRANCIS CHESNÉ, GILLES COLMANT, NATHALIE COUILLARD, JEAN-LUC DECHAMP, DOMINIQUE DUCHESNE, GILLES DUROUCHOUX, PIERRE EELBODE, VICTOR ETIENNE, ISABELLE FAUCHER, MAXENCE GILLE, LUDIVINE HURAND, JEAN-DENIS LIMOSIN, FREDERIC MAAS, PHILIPPE MIMMAS, CINDY MOUSSI-LE GUILLOU, ROBERT PICAUD, MARIE-CHRISTINE RAMBURE-LAMBERT, EMILY RIGAUT (suppléante de YOLAND BELLANGER), ARNAUD ROUSSEAU, KARINE ROUSSET, GILLES ROY et FRANCINE THIERY.*

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

*SEBASTIEN BERTHELIN à PHILIPPE MIMMAS, GENEVIEVE BORAWSKI à VINCENT CARRE, PIERRE COURTIER à MAXENCE GILLE, BRUNO GAUTIER à JEAN-LUC DECHAMP, JEAN-CLAUDE OFFROY à ROBERT PICAUD et DANIEL SEVILLANO à NATHALIE COUILLARD.*

ETAIENT ABSENTS :

*CHARLES-AUGUSTE BENOIST, CATHERINE BOUDOT, MONIQUE ESQUIROL, JEROME GARNIER, MARTINE GODE, ACHILLE HOURDE, ISABELLE KRAUSCH et YVES PARIGI.*

SECRETAIRE :

*FREDERIC MAAS.*

Réf. : 2022-09/07

**OBJET : Pôle gare Lizy-Mary-Ocquerre : autorisation donnée au Président de procéder à l'acquisition de deux parcelles à Mary-sur-Marne et Lizy-sur-Ourcq**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le SCOT Marne-Ourcq approuvé en 2017,

**VU** le PLU de Lizy-sur-Ourcq,

**VU** le règlement national d'urbanisme,

**VU** l'avis du Domaine en date du 5 septembre 2022,

**CONSIDERANT** le courrier du 15 juin 2022 de Maître GIRARD agissant pour le compte de l'indivision PERREAUX concernant la cession des parcelles ZC 7 d'une surface de 24 330 m<sup>2</sup> à Mary-sur-Marne et AK 81 d'une surface 1 970 m<sup>2</sup> à Lizy-sur-Ourcq pour le prix de 299 820 € ;

**CONSIDERANT** le bail rural signé le 7 juillet 2020 entre le propriétaire, indivision PERREAUX, et le preneur, Monsieur Charles-Henri DEGALLAIX, exploitant agricole pour les parcelles ZC 7 à Mary-sur-Marne et AK 81 à Lizy-sur-Ourcq dont le fermage annuel est fixé à 156,87 € par hectare ;

**CONSIDERANT** l'importance de constituer une réserve foncière sur le pôle gare Lizy-Mary-Ocquerre à côté de la parcelle ZC 6 acquise par la Communauté de communes en 2020 à Mary-sur-Marne ;

**OUI** l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des votes exprimés,

**I. D'AUTORISER** le Président à signer toutes pièces avec l'indivision PERREAUX pour l'acquisition des parcelles ZC 7 à Mary-sur-Marne et AK 81 à Lizy-sur-Ourcq pour une surface totale de 26 300 m<sup>2</sup> au prix de 299 820 € HT, non soumis à la TVA et hors frais de notaire ;

**II. D'INSERER** les conditions suspensives suivantes dans la promesse de vente :

- biens libres de toute servitude et de tout contrat d'affichage,

- la purge des droits de préemption de l'exploitant agricole et de la SAFER ;

**III. D'AUTORISER** le Président à passer outre l'avis des domaines compte tenu de l'inscription des deux parcelles en ZACOM au SCOT Marne-Ourcq ;

**IV. D'AUTORISER** le Président à régler les frais d'actes liés à cette transaction et à renoncer à toute condition suspensive ;

**V. D'AUTORISER** la reprise par la Communauté de communes du bail rural avec Monsieur Charles-Henri DEGALLAIX pour ces deux parcelles ;

**VI. DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2022 à l'article 2111.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait conforme

A Ocquerre, le 3 octobre 2022.

Pierre Eelbode  
Président

Frédéric Maas  
Secrétaire de la séance

